



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cumul des mandats

Question écrite n° 517

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les engagements pris par le Président de la République pour interdire tout cumul entre un mandat parlementaire et un mandat exécutif local. Or, selon la presse, il semble que certains responsables de la majorité voudraient édulcorer la réforme dans le but de pouvoir continuer à profiter du système. Le Gouvernement étant maintenant en place, il est temps qu'il clarifie ses choix en la matière. Elle lui demande quelles sont ses intentions sur le contenu de la réforme et dans quel délai le Parlement sera saisi d'un projet de loi.

Texte de la réponse

La limitation du cumul des mandats est un engagement du Président de la République qui répond à une demande forte des français. Il permettra aux élus d'avoir les moyens d'exercer sereinement leurs missions et de justifier leur statut. Il s'agit, en outre, d'une condition indispensable pour faciliter l'accès des salariés du privé et des jeunes aux responsabilités locales. Pour renforcer la démocratie locale et la diversité de la représentation en France, la limitation du cumul des mandats s'accompagnera en outre d'un renforcement des droits sociaux des élus et des moyens qui doivent leur permettre de concilier la vie professionnelle et l'exercice d'un mandat. La commission présidée par Lionel JOSPIN sur la rénovation de la vie politique et de la vie publique remettra ses conclusions au Président de la République au début du mois de novembre prochain. Le gouvernement engagera ensuite une concertation sur ce thème avec les élus et les partis politiques. Conformément aux engagements du Président de la République, un projet de loi sera présenté au Parlement au printemps 2013.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 517

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 octobre 2012

Question publiée au JO le : [10 juillet 2012](#), page 4314

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5749